

La revue de la Plaisance et de toutes les Pêches en mer

Bulletin d'information officiel de la FNPPSF

Trimestriel N°21 Mars 2009



SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Actualités Nationales P 6 à 10
- Zoom sur les régions P 11 à 20

REPORTAGES PÊCHE PLAISANCE

- La pêche à la verticale P 21
- Le shad P 22
- Moules élastomères P 23
- La pêche de la crevette P 24 et 25
- Lettre d'un lecteur P 25
- Rapport CIOTTI P 26 à 28
- Bien naviguer par temps de brume P 29
- Fiche météo P 30
- Le "SKELLIG" P 31
- Cordouan le phare P 32 à 33
- Un ingénieux système de levage P 34

DIVERS

- Belles prises P 35
- Brèves maritimes P 36
- Mer et livres P 36

VIE DES PORTS ET GENS DE MER

- Héraude - Aigues Mortes P 37
- Riec s/Belon - Lézardieux - Quimiac P 38
- Saint Gilles Croix de Vie - Kerlouan P 39
- Batz s/Mer - Lancieux P 40
- Thon Club Cap d'Agde - Le Guilvinec P 41
- Tranche s/Mer - Valras-Plage P 42
- La Forêt Fouesnant - Dunkerque P 43
- Saint Philibert - Diélette P 44
- Talmot St Hilaire - Santa Lucia P 45

AU PÊCHEUR GOURMAND

- Coquille st Jacques au Vouvray, citron vert et fondue de poireaux P 46

www.fnppsf.fr

fnppsf@wanadoo.fr

PÊCHE PLAISANCE N°21 - MARS 2009

Bulletin de liaison de la FNPPSF

Directeur de la publication : Jean KIFFER

Assistante : Muriel JOURDREIN

FNPPSF

BP N°14
29393 QUIMPERLÉ Cedex
Tél./ Fax 02 98 35 02 81

Ont collaboré :

Guy PERRETTE	Alain BAYAERT
Jean LEPIGOUCHET	Guy VERMERSCH
Jean QUINQUIS	Jean Claude CHAULET
Christian ST-JALMES	Christian BARINQUE
Loïc RIVOALLAN	Jean FANFOUAIS
Annick DANIS	Landry MÉTRIAU
Paul VINAY	Matthieu GIROLET
Alain THERET	Jean-Charles PAUVERT
Michel BERNARD	Raymond SGANDURA

Photos : Jean-François LEROUX

Reproduction partielle ou totale interdite sauf autorisation. Les informations contenues dans le bulletin sont libres et engagent le signataire de l'article. Sans signature, elles engagent l'Association. La publicité engage l'annonceur.

Commission paritaire N° 01.12.G85896
ISSN 249-9630 - Dépôt légal juin 2008
Prix : 2,75 €
Tirage : 16 000 exemplaires

Mise en page Imp. de l'Atlantique 02 98 60 70 41
Concarneau

"Déclarons la pêche de la mer libre et commune à tous nos sujets
auxquels nous permettons de faire, tant en mer que sur les grèves".

(Ordonnance Royale d'Août 1681)

Editorial

Crédibles et représentatifs...

➤ En principe, nous aurions déjà dû signer la Charte Mer proposée par M le député Jérôme Bignon, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Lors d'une dernière réunion de travail au CSNPSN, le 3 décembre dernier, nous sommes parvenus à un texte définitif approuvé par les principales ONG environnementales, les pêcheurs professionnels et les fédérations représentatives des plaisanciers et des pêcheurs en mer. Alors pourquoi ce texte n'a-t-il pas fait l'objet d'une officialisation, comme cela était prévu, lors du salon Nautique de Paris ? Les ministères concernés ont souhaité procéder à une dernière concertation ministérielle avant signature ! Nous avons fait de nombreuses et importantes concessions pour arriver à ce texte d'équilibre. Nous avons donc beaucoup de mal à comprendre que les représentants de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) qui étaient conviés à toutes les séances de travail se permettent aujourd'hui de modifier à nouveau un texte qui fait l'objet d'un très large consensus. Cela relance inévitablement l'éternel débat sur la coordination interministérielle et les dysfonctionnements que nous avons si souvent dénoncés.

Nous demandons avec force et obstination le droit d'être écoutés et aussi d'être mieux considérés. Cela n'est manifestement pas le cas au niveau de la DPMA qui ne s'intéresse que de façon négative et parcellaire à notre activité. En effet, à l'exception des dossiers liés à la gestion de la ressource, la plupart des autres aspects relatifs notamment à la sécurité, la protection de l'environnement et de la faune aquatique et les impacts touristiques, relèvent en effet de la responsabilité du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT).

Nous avons pu remarquer au gré des gouvernements précédents que la présence d'un secrétariat ou d'un ministère de la mer permettait de pallier de tels dysfonctionnements. Dans le cadre de sa campagne, M Nicolas Sarkozy, aujourd'hui Président de la République, reconnaissait le bien-fondé de nos observations. Il s'était même engagé dans sa réponse (consultable sur notre site fnppsf.fr) à créer « une maison de la mer » avec, en son sein, « un secrétariat général à la mer doté de pouvoirs renforcés » de manière à assurer une « bonne administration ».

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les dysfonctionnements auxquels nous assistons dans le cadre de l'élaboration de cette charte Mer illustrent à eux seuls l'impérieuse nécessité d'un réajustement gouvernemental qui corrigerait les carences que nous constatons et que nous subissons depuis des années. La France et son merveilleux littoral maritime méritent mieux que cela ! Nous espérons toutefois que le bon sens finira par l'emporter. Les citoyens que nous sommes ne doivent pas être les victimes des rivalités entre ministères, une nouvelle fois mis en exergue dans ce dossier.

Cette charte Mer constitue indéniablement une belle avancée en partie due à l'esprit constructif et pragmatique manifesté par les différents acteurs présents et à la qualité des travaux entrepris dans le cadre du CSNPSN. L'amélioration de notre représentativité y est abordée et la mise en place de comités de suivi sur l'ensemble du littoral pourrait faire avancer les choses. Pour de plus amples détails sur ce point capital, je vous suggère de lire l'article intitulé « A propos de notre représentativité... » à découvrir dans ce même numéro.

Dans le contexte de crise que nous traversons, nous enregistrons toutefois une forte croissance de nos effectifs de 14%. Cela constitue pour nous un formidable encouragement à persévérer dans la voie que nous nous sommes fixés ensemble. En début d'année 2009 l'engouement que vous manifestez pour notre fédération est palpable et les nombreux contacts en cours nous laissent à penser que nous allons encore progresser considérablement cette année. En ces périodes difficiles, il est important de se rassembler et de faire front tous ensemble face aux menaces qui, comme vous le constatez, sont sérieuses. Aujourd'hui, vos contributions, participations et collaborations à l'effort collectif sont plus que jamais devenues indispensables. Plus nous serons nombreux, actifs et réactifs, plus notre défense sera efficace. Devenez les acteurs de cette nécessaire évolution... Je compte sur vous...

Jean Kiffer, votre Président National

